

Monsieur l'Orateur, je réclame de nouveau une pension de sécurité de la vieillesse à montant fixe, sans aucune enquête, pour toute personne âgée au Canada. Au fait, toutes ont des droits égaux, dont celui à un revenu minimum assuré. Et c'est le devoir de tout gouvernement d'assurer ce revenu minimum garanti, par l'entremise d'une pension de sécurité de la vieillesse, et ce non pas en taxant les gens, pour accroître la pauvreté, mais par l'émission de crédits nouveaux basés sur la valeur productive du Canada, par rapport à l'équilibre constant qui devrait exister entre la consommation et la production. C'est la seule façon, selon nous, du Ralliement créditiste, de mettre de l'ordre dans le système, d'aider vraiment les gens qui sont dans le besoin.

Monsieur l'Orateur, ce qui me désole le plus, à titre de député, c'est que le gouvernement a la réputation d'être bien intentionné, mais qu'il est en fait la véritable cause de la misère et de la pauvreté au Canada à cause de son système d'impôts et d'endettement.

Avant de reprendre mon siège, je proposerais qu'on abandonne le principe du supplément de revenu garanti et qu'on accorde plutôt le montant équivalant à la somme de la pension et du supplément de revenu garanti à toute personne âgée. Il n'y aurait donc plus d'enquêtes, ni de formulaires, ni de «taponages», qui embêtent les gens et ne donnent aucun résultat.

Ainsi, on réduirait les frais d'administration de plus de la moitié et l'on pourrait donner le surplus aux personnes âgées.

Fondamentalement, il faut que le gouvernement révise en profondeur sa politique économique, parce que c'est là que se situe le problème.

Aujourd'hui, les dispositions du Livre blanc semblent constituer, pour certains députés, la solution idéale, mais dans cinq ans, les députés devront étudier à nouveau le problème, parce que le montant des pensions proposées s'avéreront alors insuffisantes à cause de l'augmentation du coût de la vie.

Monsieur l'Orateur, tout serait à recommencer. Il ne faut donc pas se leurrer et prétendre que le Livre blanc ou le projet de loi C-202 contient une «solution-miracle». C'est faux! On ne réglera le problème que temporairement, car la solution proposée n'est pas fondée sur la valeur de la production et de consommation au Canada, mais plutôt sur certains besoins superficiels des personnes âgées. Cette solution n'est évidemment pas fondée non plus sur une réforme économique en profondeur.

Voilà pourquoi, tant et aussi longtemps qu'on n'aura pas réglé le problème fondamental, savoir le problème économique, des solutions comme le bill C-202 ne constitueront toujours que des solutions superficielles qui ne feront qu'aggraver le problème et d'en remettre la solution à plus tard. Plus on attend, plus il sera difficile de régler le problème.

Un exemple de cela, c'est que les dettes fédérale, provinciales et municipales, accumulées à cause de l'intérêt sur les obligations et les emprunts visant à défrayer les plans et «rataplans», ne cessent de s'accroître.

Monsieur l'Orateur, si les personnes âgées au Canada ont l'impression d'avoir plus d'argent, en fait, elles en auront moins, car la nouvelle mesure aura contribué à accroître la dette nationale, étant donné notre système de taxation faussé.

Monsieur l'Orateur, il faudrait plutôt recourir à l'émission de crédits nouveaux venant de la Banque du Canada, basés sur les richesses du Canada et sur sa valeur productive, en équilibre avec la consommation et non pas sur des promesses, comme on le fait actuellement.

● (4.20 p.m.)

[Traduction]

M. Ambrose Hubert Peddle (Grand Falls-White Bay-Labrador): Monsieur l'Orateur, juste quelques mots sur le bill C-202, modifiant la loi sur la sécurité de la vieillesse. Le Livre blanc sur la sécurité du revenu publié récemment prétend que le gouvernement veut combattre la pauvreté. En gardant à l'esprit les contradictions qu'on a pu constater récemment entre les Livres blancs et les mesures législatives, je ne puis m'empêcher de me demander si tel était réellement le but des vis-à-vis. Il me semble qu'ils sont plus préoccupés des mesures qui, d'après les calculs des ordinateurs, sauront le mieux plaire aux électeurs. A certains moments, ils semblent se désintéresser grossièrement de certains groupes de notre société qui forment la minorité.

Je puis citer, comme exemple, la prétention du gouvernement que tous ceux qui gagnent plus de \$10,000, même s'il s'agit seulement de \$10,001, sont riches et, en conséquence, n'ont pas le droit de toucher les allocations familiales. C'est, nous dit-on, une conclusion valable. Si un homme qui gagne \$10,000 par année, a dix enfants, le gouvernement actuel décide dans sa générosité qu'il va abaisser l'allocation familiale de \$75 ou \$80 à \$50 par mois, et que ce montant de \$50 sera imposable. Si le même homme, avec dix enfants, gagne \$10,001 par année, le gouvernement se propose de rayer son nom de la liste des bénéficiaires des allocations familiales. S'il gagne quelques dollars en supplément, le voilà éliminé, et en vertu du nouveau régime le revenu familial serait diminué de \$1,000 l'an. Assurément, tout le monde conviendra avec moi que le système est ridicule et qu'il faudra le modifier.

Ceci dit, je veux bien préciser que je ne suis pas en désaccord avec le principe selon lequel on ne doit pas, au-dessus d'un certain niveau, recevoir ces prestations d'assistance sociale. Je ne suis pas d'accord dans le cas particulier que j'ai exposé; l'effet, comme je l'ai signalé, est un peu ridicule et je n'en parle que pour faire ressortir ce qui, à mon avis, est une grande contradiction dans le bill modificateur de la loi sur la sécurité de la vieillesse. C'est une contradiction de considérer comme riche celui qui gagne \$10,000 l'an et de le priver d'allocations familiales tout en continuant de verser \$80 aux indigents comme aux millionnaires. Je sais que selon le gouvernement ce programme constitue pour ainsi dire un contrat social distinct entre l'État et les citoyens et que depuis 1952 il a été financé par un impôt sur le revenu des particuliers très nettement réservé à cette fin. C'est peut-être vrai, mais je n'accepte pas cette thèse. Les cotisations aux autres régimes d'assurance sociale peuvent ne pas être désignées aussi clairement—je parle aussi des allocations familiales—mais tout le monde sait que c'est grâce aux impôts qu'on fait ces paiements.

● (4.30 p.m.)

Ce que je veux dire, c'est que le raisonnement du gouvernement n'est pas toujours conséquent. Il va conti-